

Soignies, le 13 mars 2020

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Chers Elèves,

Suite aux décisions prises par le Conseil National de sécurité, je vous informe que du 16 mars 2020 au 03 avril 2020 inclus, les cours sont suspendus par arrêté de l'Autorité fédérale ; les cours ne peuvent donc pas être dispensés.

Je vous demande donc de garder vos enfants à domicile.

Toutefois, l'**accueil** reste ouvert pour les enfants dont les parents travaillent dans les domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, les services de secours, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou de l'enseignement, ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19. Afin de donner plus de chances à ce combat de tous et afin d'éviter malheureusement des abus, je vous demanderai de justifier par une attestation de votre employeur votre présence indispensable ou votre impossibilité de faire du télétravail jusqu'au 3 avril 2020.

Voici un extrait de la décision du Conseil National de sécurité du 12 mars 2020 relayé par la circulaire reçue ce vendredi 13 mars à 17h00 signée par la Ministre Caroline Désir.

« Au regard des recommandations des autorités sanitaires, j'en appelle toutefois à la responsabilité de chacun ; j'invite les parents à essayer de trouver toute alternative de garde permettant d'éviter la présence des enfants à l'école, à l'exception des solutions impliquant des personnes à risque. »

La garderie sera ouverte de 8h à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; le mercredi de 8h à 12h30.

Aucun repas chaud ne sera servi. Soit il vient avec son pique-nique ou réserve un sandwich avant la récréation de 11h. Les élèves ne pourront pas sortir sur le temps de midi ; ils restent sous notre responsabilité.

Concernant les stages de nos élèves du qualifiant, ils sont **suspendus** jusqu'à nouvel ordre.

Les modalités de récupération des stages non-prestés seront définies ultérieurement.

Pour information, les voyages et excursions scolaires sont annulés voire postposés.

L'école analyse les différentes possibilités : annulation sans trop de pertes financières inévitables ou report à une date ultérieure à fixer par la suite.

Croyez bien, chers Parents, que si j'insiste sur de telles mesures c'est pour limiter le nombre d'élèves présents au sein de notre école et j'espère ainsi vous faire participer à la limitation de la propagation du Coronavirus. C'est le combat de tous !

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration en ces moments compliqués et inédits en Belgique.

Vreux Ch

Directeur de l'AR Jules Bordet

